



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lettre de soutien à l'économie

N° 8 - 11 juillet 2023



Pascal JAN - Préfet de l'Yonne

Le plan d'investissement France 2030 traduit une double ambition, celle de réindustrialiser et celle de réduire l'impact climatique de l'industrie. C'est par l'investissement et l'innovation que ces ambitions seront atteintes. Au sein de cette huitième lettre de soutien à l'économie, vous trouverez trois dispositifs qui concourent à l'atteinte des objectifs fixés par le plan France 2030.



Depuis plusieurs années, l'Etat encourage et soutient l'innovation notamment via les start-ups et les petites et moyennes entreprises innovantes. L'appel à projet "Première Usine" opéré par BpiFrance permet à ces acteurs émergents d'accéder aux ressources nécessaires afin d'engager la phase d'industrialisation de leur produit.

L'innovation et le développement de nouvelles technologies nécessitent l'acquisition de nouvelles compétences pour les entreprises et les institutions publiques. C'est précisément sur cet enjeu qu'intervient l'appel à manifestation d'intérêt "Compétences et métiers d'avenir" (AMI CMA) visant à identifier et qualifier le besoin en fonction des secteurs d'activité et à soutenir les dispositifs de formation.

Également, l'appel à projets "Écosystèmes territoriaux hydrogène", renouvelé cette année, fait écho à l'objectif annoncé du plan France 2030 de placer la France leader de l'hydrogène vert. Il vise à soutenir les entreprises qui ont identifié une opportunité de déployer l'hydrogène dans leurs activités. Les projets présentés devront mettre en avant la chaîne de valeur de l'hydrogène, de la production à la distribution et la consommation.

Au sein des services de l'État dans l'Yonne, j'ai nommé Madame Pauline GIRARDOT, Secrétaire générale de la préfecture, sous-préfète référente au plan France 2030 et à l'accélération des implantations industrielles. Elle coordonne l'action des services de l'État dans l'identification et l'accompagnement des porteurs de projets candidats aux différents dispositifs France 2030. Pour tout renseignement complémentaire, je vous invite à la contacter à l'adresse mail suivante : france2030@yonne.gouv.fr.

En parallèle, le gouvernement a appelé les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) à communiquer auprès des entreprises sur le plan France 2030 et à participer à la détection des porteurs de projets potentiels. Pour ce faire, 200 conseillers CCI ont été formés en avril 2023 pour exercer ces missions. Dans l'Yonne, les référents de la CCI sont M. Patrick COTTIN (p.cottin@yonne.cci.fr) et Mme Christine JAN (c.jan@yonne.cci.fr).

Appel à projets (AAP) - Première usine



Cet appel à projets renforce l'objectif de réindustrialisation mis en lumière par le plan France 2030 et concrétise la politique de soutien à l'innovation, en particulier à destination des acteurs émergents. Le développement de nouvelles start-ups s'est intensifié avec le plan deep tech, et grâce à l'offre d'accompagnement mise en place par la French Tech. Le nombre de start-up à vocation industrielle a fortement augmenté ces dernières années et se traduit par la création de valeur et d'emplois sur le territoire.

Le dispositif "Première usine" vise à accompagner le passage à la phase d'industrialisation pour les start-ups ou les PME/ETI innovantes. L'objectif de cet appel à projets s'inscrit dans une logique incitative, destinée à faire émerger des projets relevant d'une forte ambition, à l'aide de subventions et d'avances récupérables qui devront permettre d'embarquer ou de compléter des capitaux privés.

Les projets attendus doivent permettre l'implantation de sites pilotes et/ou de production industrielle, destinés à commercialiser des produits innovants et la mutualisation de capacités préindustrielles au profit des start-ups.

Ces projets doivent présenter **une assiette de dépenses totales d'un montant supérieur à 5 millions d'euros**.

Le dépôt des dossiers candidats se fait en deux temps. Lors de la relève, un dossier de candidature allégé est demandé. Suite à cette première étape d'instruction, il sera demandé au porteur de projet de fournir les documents du dossier complet.



La clôture de cet appel à projets est fixé au 15 décembre 2026 et jusque là, trois relèves intermédiaires auront lieu chaque année aux mois d'avril, de septembre et de décembre. En 2023, la première relève a eu lieu le 4 avril et les deux autres auront lieu le 12 septembre et le 12 décembre.

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-france-2030-premiere-usine>

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) - Compétences et métiers d'avenir



La saison 2 de l'appel à manifestation d'intérêt "Compétences et métiers d'avenir" (AMI CMA) s'est ouverte récemment et une enveloppe de 700M€ est allouée au dispositif. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs fixés par le plan France 2030 et vise à répondre aux besoins des entreprises et des institutions publiques en matière de formation, d'ingénierie de formation, initiale et continue, et d'attractivité des formations, pour permettre l'acquisition des compétences nécessaires aux métiers d'avenir de France 2030.

L'AMI CMA distingue deux catégories de projet, à savoir : **les diagnostics** et **les dispositifs** de formation.

Les diagnostics visent à qualifier les besoins de formation professionnelle et les mettre en perspective avec l'offre de formation existante, concernant une ou plusieurs priorités du plan d'investissement France 2030.

Les dispositifs de formation et d'attractivité adossés à un ou plusieurs objectifs de France 2030, sur des métiers spécifiques comme sur des fonctions transverses proposent une offre de formation initiale et continue, et sont portés par un consortium. Celui-ci devra être composé des employeurs ou de leurs représentants (petites, moyennes et grandes entreprises, comités stratégiques de filières, donneurs d'ordres et fournisseurs, groupements d'employeurs, organisations professionnelles, syndicats, fédérations professionnelles, OPCO, etc.) et des organismes de formation ou d'accompagnement (universités, écoles, lycées, CFA, organismes privés, Pôle emploi, etc.).



Les projets de formation doivent s'appuyer sur un diagnostic existant, tant au niveau national qu'international, et s'inspirent des meilleures pratiques en France et à l'étranger.

La durée pourra être au maximum de 5 ans pour les dispositifs et de 3 à 6 mois pour les diagnostics. Le montant minimum de la subvention demandée est de 1 M€ pour les dispositifs de formation et de 200 k€ pour les diagnostics. Ce dispositif est ouvert au fil de l'eau et opéré conjointement par la Banque des Territoires et l'Agence Nationale de Recherche.

Zoom sur la saison 1...

Diagnostic CS&IA porté par CCIR Paris Île-de-France / CCID Hauts-de-Seine

Objectif France 2030 : Intelligence Artificielle ; Cybersécurité

Budget global : 149 600 € | Aide accordée : 119 680 €

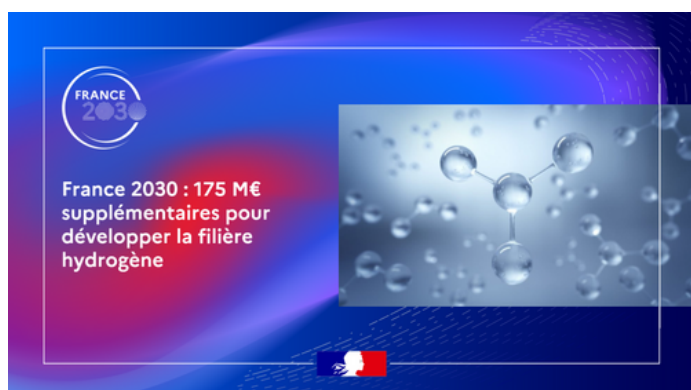
Descriptif : Diagnostic à l'échelle des Hauts-de-Seine sur les besoins en compétences des entreprises en matière d'IA et de cybersécurité, l'offre de formation, les jeunes formés ou peu formés et les personnes en reconversion professionnelle sur ce territoire.



Consultez [ici](#) la synthèse de ce diagnostic

<https://anr.fr/fr/detail/call/competences-et-metiers-davenir-cma-appel-a-manifestation-dinteret-2021-2025/>

Appel à projets (AAP) - Écosystèmes territoriaux hydrogène - Ecosysh2



Dans le cadre du programmes d'investissement France 2030, cet appel à projets opéré par l'ADEME s'adresse aux entreprises qui ont identifié une opportunité de déployer l'hydrogène dans leurs activités, organisés en consortium avec différents acteurs : producteurs, distributeurs et consommateurs d'hydrogène.

Les projets éligibles à cet AAP concernent la mise en place et l'exploitation de nouvelles infrastructures de production d'hydrogène et de nouvelles infrastructures de distribution, ou bien, l'extension d'éco-systèmes hydrogène existants par le déploiement de nouveaux usages de transports.

Ce dispositif intègre également l'acquisition ou la location d'équipements (véhicules, navires, engins) nécessitant l'utilisation de l'hydrogène dans des activités de transport de personnes, de marchandises ou pour de la manutention de matériaux ou marchandises.



Après l'analyse de éligibilité des dossiers, ils seront étudiés en fonction de l'efficacité de l'aide publique demandée en €/tCO₂.

Ce dispositif national a vocation à être renouvelé et l'enveloppe pour l'année 2023 s'élève à 175M€.

L'ADEME est en mesure d'accompagner les porteurs dès les études d'opportunité et de faisabilité du projet afin de finaliser la structuration du dossier avant sont dépôt.



Vous trouverez en ligne l'enregistrement de deux webinaires ([31 mai](#) et [2 juin](#)) de présentation de l'ADEME.

En 2023, la prochaine relève des dossiers est fixée au 29 septembre 2023.

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230330/ecosystemes-territoriaux-hydrogene-ecosysh2?cible=79>



Suivez les informations de la Préfecture de l'Yonne :

- Sur [le site de la Préfecture](#)
- Sur [Facebook](#)
- Sur [Twitter](#)
- Sur [Linkedin](#)